



# CAZAUX-PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac  
(association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)  
[www.cazaux-plaisance.org](http://www.cazaux-plaisance.org)

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 14 AOUT 2020 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CAZAUX-PLAISANCE

-----O-----

**CAZAUX-PLAISANCE : association inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modification parue au J.O. du 23 AVRIL 2005, modifiée le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous -Préfecture du Bassin d’Arcachon.**

Rappel suite au C.A. du 3 août : décision de faire 1 A.G. O. avant fin août, afin d’avoir un contact avec ceux en vacances et de faire une communication sur les dossiers en cours.

L’Association Cazaux-Plaisance s’est réunie le samedi 14 août 2020 dès 17h00 à la Cabane du Lac (mise à notre disposition gracieusement par la Mairie)

- remerciements aux 22 membres présents, et 7 excusés, et nous avons eu la présence de Mme N. Delfaud élue déléguée de Cazaux.

Les mesures sanitaires du COVID ont été respectées, distanciation et port du masque, et par l’aération de la cabane, et du gel pour les mains, portes ouvertes, et pot de l’amitié fait sur la terrasse.

Différents points abordés :

- Historique de la création de la Halte-Nautique, les particularités différentes d’un port.

- **le bulletin "Halte Infos" 2020 n° 35**

- **la hauteur d'eau du Lac** : le système de suivi du niveau d’eau **SIRIL Système d'Information Relais Inter Lacs**

(la prise d’eau de la COBAS à Cazaux et celle de Navarosse : cubage journalier , et maxi annuel 5M de M3 par arrêté préfectoral )

- les risques d’inondation si ouverture des écluses, le lac de Biscarrosse/Parentis 0,60m plus bas, et surtout le lac d’Aureilhan à 15m plus bas ; mais aussi les risques d’inondation à La Hume et à La Teste.

- Rappel des travaux sur l’écluse de la Chaîneraie à La Hume par le SIBA, contraignant à ne pas diminuer la hauteur du niveau du lac : les pluies de l’automne ont maintenu le niveau haut (pas d’étiage, contrairement aux autres années) rendant les travaux difficiles.

(info : par beau temps 1 cm d'eau sur le lac s'évapore en 15h00)

voir : <http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Lacs/Niveau-des-lacs> et le **dossier du SAGE gestion de l'eau**.

- **NATURA2000 FR 7200714** "zones humides du Pays de Buch : dossier COPIL n° 6 du 26 01 2015 voir : <http://zones-humides-born-buch.n2000.fr/>

**plante aquatique protégée : Isoète de Bory**

voir : <http://fr.calameo.com/read/00161761296bd4815c5fa>

- **C/R de la Commission Extra- Municipale** du 3 février à la salle de réunion de la Mairie Annexe de Cazaux, en présence de Monsieur le Maire, et Madame la Maire-Adjointe de Cazaux, et des élus nommés à la Commission de gestion, et du personnel du Service : Pôle Nautique.

- **350 anneaux, en fait 347 pour les plaisanciers (1 pour la SNSM maitre-nageur** : pour 2020 : 12 places attribuées - 10 places libérées renoncations, et 2 bateaux non renouvelés après renonciation de la suspension non redemandée, dont 1 exclu (rappel 1 voilier a été mis à la fourrière en juillet 2015 par faute d'entretien).

- **liste d'attente** : 2 catégories à moteur, et à voile

- **gestion des places, et renouvellement des dossiers** : un nouvel logiciel a été mis en place afin de permettre une meilleure saisie des dossiers

**Budget 2019** de la Halte Nautique :

augmentation tarifaire de 2%, augmentation d'emplacements saisonniers 58 en 2019 (48 en 2018)

- **recettes : 179 246 € HT**

- **Dépenses : 200 544 € HT** – (prévues 180 000€ - Déficit : 20 544€ -

Réparation du balisage du lac, réfection des accès bois des pontons, et augmentation de la masse salariale)

Amortissement : 42 711 € HT – Faucardage : 11 136 € HT – Réparations : 7 260 €

-Dépenses obligatoires salaires, prêts, assurances, redevance domaniale : 116 469 €

- Frais de fonctionnement (courrier, téléphone, internet, fournitures) : 2 434 €HT

Le personnel de la Halte-Nautique : recrutement d'un nouveau Directeur Mr Emmanuel BASTIEN remplaçant Mme Legrand partie à la retraite, d'une secrétaire Mme Macha DE GEITERE, remplaçant Mme Natalie Cayre, et d'un saisonnier pour assurer les permanences du w.e. en période estivale ; maintien d'un emploi à plein temps

- **Budget de la Halte Nautique 2020** : 180 000€ stable

Présentation du budget par M. Brunet (responsable du Pôle Nautique corps-morts sur le Bassin d'Arcachon et la Halte-Nautique): il démontre qu'il faudra nécessairement appliquer une augmentation de 2,5 % et se maintenir à une dépense d'investissement d'environ 5000 € par an et ce jusqu'en 2022. A partir de 2022, si besoin, la Halte nautique aura de nouveau une capacité d'investissement à hauteur de 150 000 €.

- Tarification : la redevance reste inchangée

- liste d'attente : 2 catégories à moteur, et à voile

- gestion des places, et renouvellement des dossiers : depuis 2018 le nouvel logiciel permet une meilleure saisie des dossiers

- la création du tarif hivernal trimestriel qui a généré le transfert de quelques contrats semestriels vers les contrats trimestriels.

**Prévisionnel 2020 : 180 000€ HT** - total des charges : 175 600€ HT -  
Maintenance/Faucardage/vérification électrique : 20 500€ HT - salaires 92 000€ -cotisation  
foncière entreprises 9 000€ - amortissement 42 000€ - fonctionnement 12 100€ -  
investissements 4 400€

**Attributions de places en 2020 :**

Nombre de demandeurs sur la **liste d'attente : 244** (219 en 2018) seules les 145 demandes  
ont été présentées à la Commission d'Attribution ayant respecté la date butoir du 30  
septembre (et non au 30 octobre).

**13 places attribuées** (37 places saisonnières en 2019)

- **Aménagement espaces verts** : cadre paysager avec environnement naturel et  
fleuissement -suppression de 3 souches pour augmenter les places de parking.

**Personnel de la Capitainerie** : Mme Legrand a fait valoir ses droits à la retraite, Mr  
Emmanuel BASTIEN a été nommé Directeur de la Halte-Nautique, avec Mme Macha DE  
GEITERE Secrétaire.

- mise à disposition par les Services techniques d'un agent portuaire du 15 mai au 31 août  
permettant l'ouverture de la capitainerie les w.e. : nous demandons une présence effective  
sur le port, à la cale de mise à l'eau en fin de journée, afin de canaliser les usagers de  
passage, avec un signe distinctif de sa fonction, pour être reconnaissable.

- - **nouveau panneau d'affichage** près de la capitainerie
- - **Parking** : 10 places près de la capitainerie pour les clients du restaurant, et  
plagistes.
- - **la sécurité des bateaux surveillés par des caméras-vidéo** : mais leur  
fonctionnement aléatoire, mauvaises qualités des images laissent à désirer, et ne  
sont pas actuellement d'une quelconque efficacité.
- Le président a pris rdv avec l' élu responsable de la sécurité de la Mairie pour le lundi  
17 août.
- **Plainte** : Nous avons dû porter- plainte pour le vandalisme des boîtes aux lettres près  
de la Capitainerie fin juillet (ces boîtes aux lettres ne sont toujours pas remplacées  
par la Poste !) : nous allons demander à pouvoir recevoir le courrier à la Halte-  
Nautique en attendant ; nous remercions par avance le personnel de la gêne  
provoquée. Il est nécessaire de porter-plainte au Commissariat de Police Nationale, si  
vous avez subi un vol, ou dégâts, afin de déclencher légalement le visionnage (à faire  
par internet site officiel pré-plainte gov.fr : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

- **les herbes et le faucardage** : leur coût ! et les résultats difficilement immédiats  
voir : [http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-  
eau/Plantes-aquatiques-invasives](http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Plantes-aquatiques-invasives)

**Le Potamot crépu** notamment, **Le lagarosiphon major**, mais aussi la Bryozoaire est  
réapparue sur les cordages, et piliers du quai.

**La Jussie (ou Ludwigia)** : [http://www.latestedebuch.fr/developpement-  
durable/article/alerte-a-la-jussie](http://www.latestedebuch.fr/developpement-durable/article/alerte-a-la-jussie)

## La Bryozoaire d'eau douce *la Pectinatella magnifica*

- **Commission NATURA2000 FR74000714 zones humides Pays de Born et Buch** Ce site concerne la chaîne des grands lacs du nord des Landes et sud Gironde et leurs principaux affluents à savoir : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escource et le courant de Mimizan. Cette chaîne de lacs (lacs de Cazaux-Sanguinet de 5 400 ha, de Parentis-Biscarrosse 3 400 ha, du petit étang de Biscarrosse de 70 ha et de l'étang d'Aureilhan de 320 ha) forme un ensemble en « chapelet » interconnectés. L'étang de Cazaux-Sanguinet constitue une zone de partage des eaux entre le nord et le sud.

- les **extincteurs** changés : 3 par ponton (meilleure protection des extincteurs et plus de facilité d'emploi) (certains avaient été jetés dans le port et ouvert par jeu stupide ! : la poudre spéciale incendie blanc déversée sur l'eau du port). - il y a eu encore un extincteur de la traque « F » déversé dans le port en fin de la semaine

- des **échelles de secours** mises sur le quai (rappel : permettre en cas de chute un accès facilité à vos échelles des bateaux : recommandation nationale)

- une nouvelle **échelle de hauteur d'eau limnimétrique** sera installée à l'entrée du chenal de la Halte-Nautique.

- des grilles ont été mises sur les palplanches du quai afin d'éviter d'y marcher.

- il a été indiqué la **dangerosité de plonger dans le chenal du port, et de pêcher** (amendes de 450€) : il y a nécessité de trouver un autre lieu pour les loisirs des jeunes (plongeoir...) et un ponton pour la pêche.

- les travaux de mise à niveau de la **promenade autour du port**, supprimant les barrières en bois devenant dangereuses, et facilité d'accès aux personnes handicapées et aux poussettes : suppression des marches.

- un **bateau a coulé** dans le port sans provoquer de pollution cet hiver, après les fortes pluies : il est demandé de vérifier les nables d'écoulement des eaux de pluie, et sinon d'avoir une personne de confiance ou faire appel à une entreprise d'entretien pour ce faire. La Mairie a fait acheter un **kit de protection en cas de pollution** (installée près de la Capitainerie).

Rappel : les bateaux doivent être équipés de **W.C. étanches** : une borne aspirante pour les eaux grise, et noires installée sur le quai du chenal (jeton à demander à la Capitainerie) ainsi qu'une borne pour vider les W.C. chimiques et les nettoyer.

- la vitesse dans le chenal est de 3kts ou 5 km/h à respecter (vitesse d'un homme au pas).

- le **ponton du ski-club** est réservé aux membres de Cazaux ski-club, et la zone devrait être légèrement modifiée, diminuée côté Nord (volonté du ski-club). De trop nombreuses bouées de la zone sont détachées...

- **L'AOT du lac de Cazaux** va être renouvelée pour août 2020 (tous les 5 ans) : il serait souhaitable que le chenal d'accès à la zone "écologique" de Courpeyre" soit diminué : il n'a aucune fonction réelle pour la protection des poissons.

- rappel la plage de Peyroutas est située dans la Forêt Usagère, et est une parcelle privée (nous remercions le propriétaire de laisser accoster les bateaux, depuis toujours).

- **Règlementation de navigation** : rappel la navigation de nuit est autorisée, sauf les nuits de mardi et jeudi, et **interdite à partir de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau (le 1° w.e. d'août) ; de ce fait, il faut absolument éviter de naviguer près des tonnes de chasses, et des appeaux.**

-**Le nouveau guide de navigation fait par le CDC des communes du lac avec la carte détaillée.**

- **Le nouveau guide de navigation en Gironde fait par la DDTM33, estuaire Gironde, Bassin d'Arcachon et sur les lacs (dont nous contribuons officiellement à son élaboration).**

- Vitesse limitée à 5 km/h dès l'entrée dans le chenal d'accès au port.

- des **contrôles ne sont pas faits durant la saison estivale : absence de Brigade nautique.**

- la **zone du ski-nautique associative** est réservée aux seuls membres ; il existe une autre zone de ski publique plus au sud (voir sur la carte) -trop de dégradations des bouées de zonage).

- **Demande d'assistance**, même en cas de panne sur le lac : **faire le "18 "** (le CROSS n'intervient pas, ni la SNSM sur le lac)

- joignez avant par téléphone un de vos amis pour venir à votre aide si possible...

- **Sécurité** : Installation d'un défibrillateur à la Capitainerie.

- La Police Municipale vient vérifier les badges de parking des voitures, et verbalisent en cas d'absence de badge, afin d'empêcher les personnes non-autorisées à stationner près des pontons des bateaux.

- **Demandes de l'Association** : un bloc sanitaire ouvert toute l'année, même en période hivernale (comme celui de Laouga) ; actuellement fermeture de décembre à avril !

- durcissement des **parkings**, surtout pour les non-titulaires à l'extérieur du port le long de la route du Lac (trop de véhicules enlisés).

- **Places saisonnières** : des places sont restées vides plusieurs semaines cet été, au lieu d'y avoir des bateaux pour 1 mois ou quelques semaines : un contrôle plus serré des absences ?

- **Navigation** : chenal balisé d'accès à la zone écologique de Courpeyre est trop long, et n'est en rien une zone de protection pour les poissons : mais seulement une gêne à la navigation.

**Piste cyclable, et piétonne** : reliant la route du lac au port, et à la plage, et nous demandons le raccordement à la piste piétonne pour ceux venant du parking du haut : sécuriser les piétons et poussettes d'enfants et des handicapés, afin d'éviter d'utiliser en commun la route étroite.

- Fonctionnement de **l'association Cazaux-Plaisance** :

Adhésions : 20 cotisations perçues au 31 juillet 2020 : la période COVID a fait subir une perte d'adhérents à l'association ! et des cotisations tardives ensuite à l'A.G. trop insuffisantes : les relances doivent être faites pour 2021 et faire savoir l'intérêt d'adhérer pour une somme modique : décision de ne pas augmenter la cotisation.

**Cotisation annuelle : 15 euros/an (inchangée)**

- le budget de l'association est en léger déficit, la réserve associative permet d'assurer le bon fonctionnement : des économies de fonctionnement sont à rechercher à défaut.

- des **flyers** seront à poser sur les voitures au parking (à ne pas jeter sur la voie publique) appel aux volontaires pour la distribution, afin d'attirer l'attention des attributaires et passagers du port pour adhérer à l'association CAZAUX-PLAISANCE.

- **candidature pour le C.A.** : Il est fait appel à candidature pour le C.A. en cooptation.

**"Usagers de la halte nautique, l'association CAZAUX PLAISANCE est votre interprète auprès des instances municipales depuis de nombreuses années.**

**Rejoignez-nous, et faites-nous savoir vos suggestions lors de notre assemblée annuelle.**

**À l'issue de l'AG, un vin d'honneur a été servi, et les discussions ont permis de continuer les questions diverses, en espérant une meilleure année en 2021 sans virus.**

- **Stand au Salon nautique d'Arcachon** : en 2020 a été annulé, participation au stand de la CAUB'ARC pour 2021 (<https://www.caub-arc-bassin-arcachon.fr/>) association regroupant 32 associations du Bassin d'Arcachon et du lac.

- **Remerciements à Joseph Campanella** pour son implication au bulletin, et à la surveillance des bateaux, mais il présente sa démission de secrétaire pour raison personnelle.

et à **Patrick Renon** pour le suivi du site : <http://www.cazaux-plaisance.org/>

et du blog : <http://blog.cazaux-plaisance.org/> et à **Pascal Lebrun** président du Ski-Club pour leurs implications, et à Denys Dartigues sur les questions de jurisprudence autour du lac.

**Budget 2020 de l'association : voir feuille annexe** les comptes sont un peu en négatif, cause diminution d'adhésions, et des frais fixes, dont l'assurance R.C. nécessaire aussi pour avoir l'accès à la Cabane municipale du Lac. La réserve associative permet d'éponger, mais nous devons diminuer les frais de fonctionnement, si pas de nouvelles adhésions.

Nous remercions l'entreprise de menuiserie Ramond du don financier, chaque année.

**Nous sommes une association qui positive et désirons être constructifs.**

**Nous remercions Monsieur le Maire et Madame la déléguée de Cazaux, et le Service « Pôle Nautique » et le personnel de la Capitainerie de l'écoute apportée à notre Association.**

Le 18 août 2020,

**Le-Président**

**Claude Mulcey**

*ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC*

*E-Mail : [contact.bureau@cazaux-plaisance.org](mailto:contact.bureau@cazaux-plaisance.org)*

*[Cazaux-plaisance@orange.fr](mailto:Cazaux-plaisance@orange.fr)*

*[mulcey.claude@orange.fr](mailto:mulcey.claude@orange.fr)*

*Tel : 06 08 18 63 89*

*<http://www.cazaux-plaisance.org/>*

*<http://blog.cazaux-plaisance.org/>*